

AMBASSADE DE FRANCE AUX ETATS-UNIS
Mission pour la Science et la Technologie

NOUVELLES MODALITES D'ATTRIBUTIONS DES VISAS
AUX ETATS-UNIS
QUELLE INFLUENCE SUR LA POPULATION SCIENTIFIQUE
AMERICAINE ET INTERNATIONALE ?

06 Juillet 2004

Étude réalisée par :

Guillaume Grasset
Volontaire International

Sous la direction de :

Christine Bénard
Conseillère pour la Science et la Technologie

**NOUVELLES MODALITES D'ATTRIBUTION DES VISAS
AUX ETATS-UNIS
QUELLE INFLUENCE SUR LA POPULATION SCIENTIFIQUE
AMERICAINE ET INTERNATIONALE ?**

1- Historique

Suite aux événements de septembre 2001, le gouvernement américain a reconsidéré et largement durci sa politique d'attribution de visas.

Au cours de l'année 2002, l'administration Bush a également évoqué le problème de l'accès à des sujets dits « sensibles » pour les étudiants et chercheurs étrangers. Le président Bush a demandé d'établir un nouveau conseil fédéral, l'*Inter-agency Panel on Advanced Science and Security* (IPASS) chargé d'identifier les programmes « sensibles » et de décider à quels étudiants seraient accordés des visas pour étudier ou travailler sur ces sujets. Ce conseil est également censé jouer un rôle de surveillance auprès des citoyens étrangers impliqués dans des transferts de technologie dans des programmes « sensibles » au sein d'universités américaines.

Quelques mois après la mise en place d'IPASS, quelques représentants d'universités, des membres du Congrès et officiels de la Maison Blanche, dont John Marburger, Conseiller Scientifique auprès du président et directeur de l'*Office of Science and Technology Policy*, constataient que le système était faiblement structuré et parfois superficiel.

En juin 2003, Lisa Piascik, directrice du Bureau des Liaisons publiques et diplomatiques du *Department of State*, affirmait que « *contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, IPASS n'existe pas. Je co-préside un processus qui n'a jamais véritablement existé.* »

Ce qui est sûr, c'est que le processus IPASS et les lourdeurs qu'il implique ne semble pas avoir allégé les difficultés qu'ont les universités pour que leurs étudiants étrangers aient leurs visas à temps pour le début de l'année scolaire.

Même si la communauté scientifique s'est longtemps sentie menacée par la mise en place de nouvelles politiques d'attribution de visas et a, à de nombreuses reprises, fait part de ses inquiétudes, il a fallu attendre le début de l'année 2004 et la publication d'une enquête du GAO (*General Accounting Office*) pour le Congrès, sur les modalités d'attribution de visas, pour voir une vraie mobilisation de la communauté scientifique.

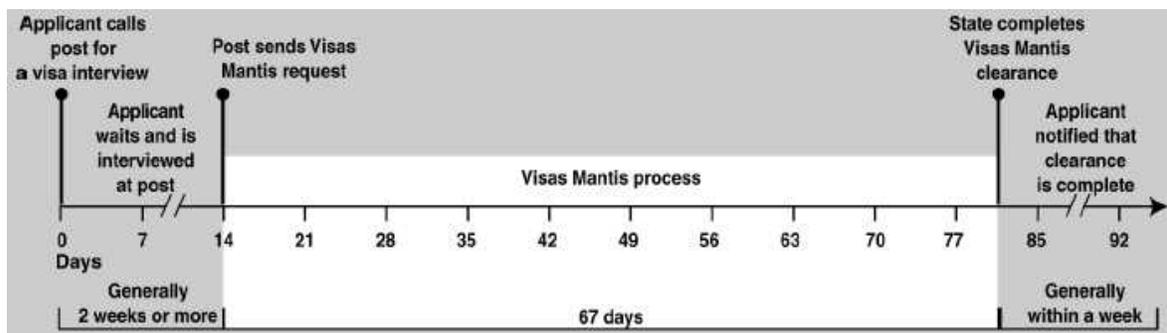
2- Situation actuelle

2.1- Durée de Vérification d'une demande

En février 2004, une enquête du GAO (*General Accounting Office*), <http://www.gao.gov/>, pour le Congrès a montré que la durée moyenne d'attente était de 67 jours, entre le moment de l'envoi de la demande de visa et la fin des vérifications sur l'identité du demandeur (cf. Figure 1).

Avant 2002, la durée moyenne de vérification était généralement de moins d'un mois, d'après les chiffres du Département d'Etat : <http://www.state.gov/>.

Figure 1. Durée moyenne pour le processus de vérification des demandes de visa, entre avril et juin 2003



Source : GAO analysis of State Department documents and visa operations

D'après le Secrétaire d'Etat Colin Powell, 80% des demandes de visas qui demandent des vérifications supplémentaires sont maintenant étudiées dans un délai de trois semaines.

Cependant cette durée ne correspond pas à la durée totale de la procédure et la durée globale de vérification des demandes est actuellement très variable et peut aller de deux ou trois semaines à plus de quatre mois pour certaines demandes.

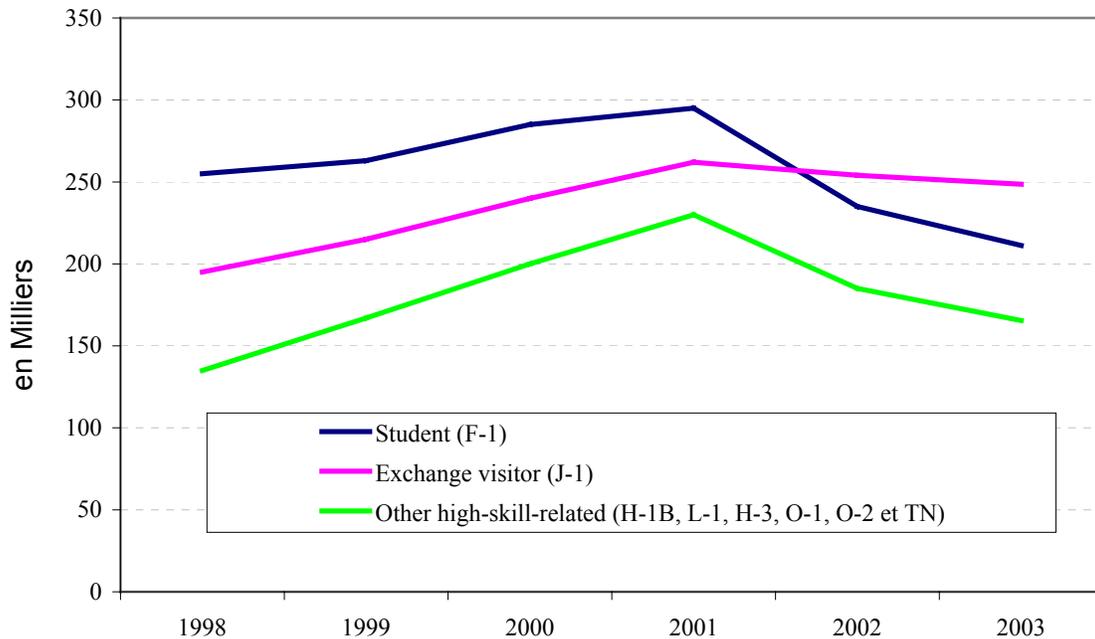
De plus, le fait que la grande majorité des cas se résolvent en moins d'un mois ne doit pas faire oublier que, pour une minorité des cas, la durée de vérification est incroyablement longue : parfois plus de quatre à cinq mois. On peut comprendre alors les difficultés que peut avoir le demandeur pour débiter son année scolaire ou ses travaux de recherche à temps.

Le GAO a pu en particulier constater que dans les postes consulaires en Chine, en Russie ou en Inde ce processus prenait le plus souvent plus de 60 jours.

2.2- Nombre de visas attribués

Les derniers indicateurs de la *National Science Foundation* (NSF), parus en mai 2004, montrent que le nombre de visas accordés a largement diminué au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre.

Figure 2. Nombre de visas non-immigrant attribués



**Source : U.S. Department of State, Immigrant Visa Control and Reporting Division, 1998–2003
*Science and Engineering Indicators 2004 (NSF)***

Plus précisément, on remarque (cf. Figure 2) que le nombre de visas F-1 (étudiants), J-1 (programmes d'échanges) et H-1B (professionnels qualifiés) attribués, visas qui concernent directement la population scientifique, a baissé de façon sensible après 2001. Pourtant, le nombre de demande pour chacun de ces différents visas a continué de croître régulièrement.

D'autre part, le Conseil américain sur l'éducation, la AAU (Association des Universités Américaines), la NAFSA (*National Association of Foreign Student Advisers*)-Association of International Educators, l'association nationale des Universités d'Etat et des « Land-Grant Universities », et le Conseil des « Graduate Schools » ont fait part, plus tôt dans l'année, d'une baisse substantielle (de l'ordre d'un quart) dans l'attribution de visas à des étudiants de troisième cycle (« *graduate* ») cherchant à venir dans des établissements de recherches aux Etats-Unis pendant l'année scolaire 2004-2005.

2.3- Mobilisation de la communauté scientifique

Un comité scientifique composé de représentants d'universités et de laboratoires a demandé au GAO de revoir sa procédure de vérification, afin de diminuer les délais d'attente. Ce comité scientifique a été entendu lors d'un débat public au Congrès, en février 2004.

Le Département d'Etat a affirmé que cette augmentation de la durée de vérification est en grande partie due à la mise en place d'un processus lourd et complexe et a déjà investi 1 million de dollars afin de perfectionner ses outils informatiques. Par contre, il affirme qu'il est hors de question de diminuer l'importance des contrôles ; la sécurité primant sur le temps de réponse.

Certains scientifiques aux Etats-Unis craignent de voir se créer un large sentiment anti-américain à cause de ces restrictions. Wendy White, qui dirige le Bureau des Organisations Scientifiques Internationales dépendant des *National Academies*, craint, par exemple, de voir se développer « *un mouvement de solidarité contre les Etats-Unis.* » Une autre crainte, largement partagée aux Etats-Unis, est de voir les scientifiques étrangers se rabattre vers d'autres pays, en Europe, par exemple.

Le 12 mai 2004, plus de 20 associations scientifiques et sociétés savantes, dont les *National Academies* (NAS), représentant 95 % de la communauté scientifique américaine ont demandé instamment au gouvernement fédéral américain d'adopter six recommandations pratiques pour résoudre la crise concernant le processus d'attribution des visas pour les scientifiques et ingénieurs, étudiants et professionnels.

Ce document propose un plan complet pour le traitement des visas attribués aux scientifiques étrangers. Il est plus précisément axé sur les problèmes liés aux visas F (destinés aux étudiants) et J (visiteur sur programmes d'échanges), visas concernés par le système SEVIS (voir section 5-), et ne traite pas les visas H-1B (séjour prolongé de nature professionnelle) pourtant également touchés.

Les recommandations de ce document sont destinées à combattre « *l'idée selon laquelle les Etats-Unis ne sont pas accueillants envers les étudiants et scientifiques étrangers* », tout en reconnaissant la nécessité de procédures sûres et efficaces : « *nous croyons qu'il est possible d'avoir un système de visa qui soit rapide et transparent, qui prévoit des examens complets des demandeurs de visa, et qui permette l'accueil des esprits les plus brillants.* »

Bien que « *la nécessité d'assurer la sécurité nationale soit indiscutable,* » précise Alan I. Leshner, directeur général de la AAAS (*American association for the advancement of science*), « *les demandes de visa légitimes des chercheurs et étudiants qui veulent travailler à améliorer le bien-être de l'humanité ne doivent pas se trouver bloquées par les procédures administratives. Les avancées scientifiques nécessaires pour combattre le*

HIV et le SIDA, la faim, le terrorisme et beaucoup d'autres crises exigeront la perspicacité et les contributions de chercheurs de beaucoup de régions du monde. »

Le rapport, qui a été publié le 12 mai dernier, pose six problèmes et propose pour chacun d'eux des recommandations spécifiques :

Problème 1, attribution des visas : des vérifications à répétition ont pour résultat de prolonger les délais d'attribution de visa.

Recommandation : Prolonger la validité du visa pour les étudiants et scientifiques étrangers de la durée actuellement accordée de 1 an à la durée de leur cours ou de leur collaboration.

Problème 2, renouvellement des visas : Le processus inefficace de renouvellement de visa entraîne des retards importants.

Recommandation : Permettre aux étudiants et visiteurs détenteurs de visas F (étudiants) et J (programmes d'échanges) de renouveler leur visa depuis les Etats-Unis ou au moins de lancer la procédure de renouvellement sans quitter le territoire américain. Rappelons qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de renouveler son visa F ou J depuis les Etats-Unis.

Problème 3 : Manque de transparence du système d'attribution des visas et du statut de traitement prioritaire.

Recommandation : Offrir la possibilité au demandeur de visa et à son institution d'accueil de se renseigner sur sa demande de visa en cours et établir un processus qui permette aux demandes datant de plus de 30 jours de passer en statut de traitement prioritaire.

Problème 4 : Traitement inconsistant dans l'attribution des visas.

Recommandation : donner une formation mise à jour aux personnels consulaires, établir des protocoles clairs pour le traitement des demandes de visa et s'assurer que les outils de vérification sont employés de la façon la plus appropriée.

Problème 5 : Procédure de vérification répétée pour des demandeurs de visa dont la première demande a été approuvée.

Recommandation : réviser les accords de réciprocité sur les visas entre les Etats-Unis et les principaux pays dont sont issus les scientifiques demandeurs de visas, tels que la Chine et la Russie, pour prolonger la durée des visas que chaque pays accorde aux citoyens de l'autre, réduisant de ce fait le nombre de fois où les étudiants et scientifiques étrangers devront renouveler leur visa.

Problème 6 : nouvel obstacle potentiel pour les étudiants et scientifiques étrangers entrant aux ETATS-UNIS du aux frais de dossier liés au système SEVIS (*Student and Exchange Visitor Information System*).

Recommandation : Mettre en place un système pour collecter les frais liés à SEVIS afin de permettre des méthodes simples de paiement qui soient à la fois rapides et sûres, incluant la possibilité de paiement après l'arrivée aux Etats-Unis.

Lancé en janvier 2002, le système SEVIS pour traiter les visas M et F (étudiants) et les visas J (programmes d'échange) requiert une participation de 100\$ au demandeur de visa. Ces droits peuvent être payés de deux façons : via Internet avec une carte de crédit ou par courrier en joignant un chèque ou un mandat, en dollars U.S.

En plus de ces recommandations spécifiques, les organisations de scientifiques, d'ingénieurs et d'universitaires signataires ont également demandé que des crédits et personnels supplémentaires soit attribués à toutes les agences américaines impliquées dans le processus d'attribution de visa.

Dans un rapport, publié le 13 mai, les présidents des *National Academies* appellent également à la création d'un nouveau type de visa spécialement dédié aux scientifiques étrangers de qualité et reconnus dans leur domaine.

Suite à cette mobilisation et à l'évocation, notamment dans la presse, de réels dangers pour la recherche académique américaine provoqués par des contrôles excessifs sur les étudiants étrangers entrant aux Etats-Unis, le Gouvernement a finalement répondu.

John Marburger, Conseiller Scientifique de la Maison Blanche, a promptement publié son propre communiqué de presse faisant bon accueil à cette initiative, déclarant que les personnes signataires étaient « *très bien documentées* ».

Il a promis que son bureau continuera à travailler avec les autres agences afin de faciliter les entrées ou retours de scientifiques sur le territoire américain. Marburger, qui est aussi le directeur de l'*Office for Science and Technology Policy* (OSTP), est également connu pour soutenir l'idée d'un nouveau type de visa qui couvrirait les scientifiques qui n'entrent pas vraiment dans les catégories existantes.

Ce nouveau visa s'appliquerait aux scientifiques et ingénieurs qui peuvent justifier d'une « expérience professionnelle conséquente » et qui ont besoin de venir aux Etats-Unis fréquemment. Les conditions particulières de l'expérience professionnelle n'ont pas été définies.

Les dirigeants des *National Academies* veulent également que les fonctionnaires consulaires arrêtent d'utiliser leur « *Technology Alert List* » en effectuant une série supplémentaire de vérifications pour les demandeurs de visa qui prévoient d'étudier sur certains sujets scientifiques. La liste des technologies et sujet de recherche que l'Etat considère comme suspects ou sensibles englobe de vastes domaines en science de la vie et chimie : parmi les domaines d'étude sujets à un examen minutieux supplémentaire, on trouve notamment les domaines de l'immunologie, la microbiologie, la biochimie, la

pharmacologie et la chimie. Cette liste d'alerte sur les technologies sensibles inclut également des domaines tels que la planification urbaine, la supraconductivité ou les systèmes de reconnaissance de la parole.

L'une des inquiétudes de la communauté scientifique est de voir ces contrôles et ces choix entre les mains de fonctionnaires consulaires ou de bureaucrates qui ne sont pas forcément idéalement placés pour juger des domaines scientifiques à risque.

Selon James Langer, vice président des *National Academies*, la liste d'alerte a été mise en place pour décourager l'exportation illégale de technologies sensibles mais elle s'est étendue à des étudiants et des scientifiques qui n'ont accès à aucun matériel ou aucune connaissance de ce type.

La AAAS (*American Association for the Advancement of Science*) affirme qu'en 2002 14 000 demandes de visas non-immigrants ont été désignées pour une série de contrôles supplémentaires par le système de criblage connu sous le nom « Visas Mantis ». L'année passée, ce nombre est passé à 20 000. En 2000, ce nombre était seulement de 1000.

3- Aide apportée aux demandeurs

3.1- Aide apportée par les *National Academies*

En 2003, l'*International Visitor Office* (IVO), dépendant des *National Academies* (Académie des Sciences aux Etats-Unis) s'est proposé d'aider, au cas par cas, les demandeurs de visas qui le sollicitent.

L'*International Visitors Office* est chargé d'encourager l'échange et la collaboration de scientifiques internationaux. Leur site Internet, <http://www7.nationalacademies.org/visas> donne donc un certain nombre d'informations concernant l'obtention d'un visa et comment faciliter celle-ci.

Quelle aide peut apporter l'IVO ?

Il est actuellement recommandé que chaque demande de visa soit effectuée accompagnée d'un document prouvant le but du séjour. Il est précisé que la personne ou l'organisme qui fournit ce document s'engage implicitement en recommandant le demandeur de visa. Il est donc fortement conseillé au signataire de ce document d'être capable de vérifier les informations concernant la personne qu'il recommande.

De nombreuses informations sont également naturellement demandées dans ce type de document.

The International Visitors Office (IVO) maintient une liste de séminaires et conférences sur des sujets scientifiques tenus aux Etats-Unis, organisé au niveau national ou international. Cette liste est partagée avec le *Department of State* de façon régulière pour permettre de vérifier plus facilement le but du séjour d'un demandeur de visa.

Que peut-on faire en cas de retard ou de refus de l'attribution de visa ?

Destiné à encourager l'échange et la collaboration de scientifiques internationaux, l'*International Visitors Office* a rassemblé des données sur les problèmes que les scientifiques et les ingénieurs peuvent avoir dans l'obtention de leur visa. Ces données sont analysées et employées afin d'augmenter la libre circulation de scientifiques. Si une personne fait face à quelque difficulté pour sa demande de visa, il peut être intéressant de faire part de ce cas à l'IVO en remplissant sur leur site un questionnaire. Chaque cas sera normalement passé en revue et l'IVO se propose alors d'aider la personne dans la limite de ses possibilités.

Quelques chiffres sur les activités de l'IVO :

L'aide que peut apporter ce service n'est pas négligeable puisque la grande majorité des cas traités ont une issue positive. Cependant, malgré les liens qu'a l'IVO avec les différentes agences d'immigration et de sécurité, le processus prend souvent beaucoup de temps. En moyenne, les cas que l'IVO a traités ont mis plus de 4 mois à se résoudre.

Au 14 juin 2004, 1514 cas de problème d'obtention de visas ont été rapporté à l'IVO. 1259 de ces cas ont été traités. Sur ces 1259 cas, 1053 dossiers ont été traités intégralement (84%) : 952 ont eut une issue positive, soit 90% des dossiers traités et 76% du total des dossiers. 132 cas sont encore en cours de traitement et 74 cas ont été laissés de côté pour manque d'information.

Pour les 952 cas qui ont connu une issue positive, la durée d'obtention du visa aura été de 125 jours, soit plus de 4 mois. Pour les 132 cas toujours en cours d'étude, la durée moyenne de traitement est actuellement de 130 jours.

D'autres informations ont également été fournies sur les 1514 cas rapportés auprès de l'IVO :

Age moyen (62 cas inconnus)	32.5
------------------------------------	------

Type de Visa	Pourcentage
F-1 (étudiant)	45%
B1 / B2 (visa de courte durée)	20%
H-1B (travailleur qualifié)	18%
J-1 (programme d'échange)	12%

Catégorie du demandeur	Pourcentage
Etudiant <i>Graduate</i>	46%
Post-doc / chercheur	21%
Professionnel	14%
Faculty	6%
Etudiant <i>Undergraduate</i>	4%
Employé de Gouvernement	2%
Non répondu	4%
Autre	3%

Sexe	Pourcentage
Homme	63%
Femme	32%

Domaine scientifique	Pourcentage
Biosciences / Médecine	31%
Ingénierie / Science des Matériaux	26%
Sciences Physiques / Mathématiques	21%
Chimie	9%
Informatique	8%
Non répondu	2%
Autre	3%

Nationalité des cas traités	Pourcentage
Chine	71.5%
Russie	10%
Inde	4%
Iran	2%
Nigeria	1.5%
Pakistan	1%
Autre	10%

Il faut savoir que ces statistiques sont effectuées uniquement sur les cas répertoriés par l'IVO (reçus par questionnaire et e-mail) et ne reflètent pas forcément l'état des lieux pour l'ensemble des demandeurs de visas.

3.2- Aide apportée par la AAAS

De son côté, la AAAS (*American association for the advancement of science*) a mis sur son site Internet (<http://www.aaas.org>) un formulaire que chaque demandeur de visa peut remplir, afin d'établir une base de données sur les problèmes et les difficultés rencontrés par des scientifiques pour venir aux Etats-Unis.

Grâce aux informations récoltées à partir de ces témoignages, la AAAS espère pouvoir mieux cerner la situation pour ensuite apporter aux scientifiques, aux personnes décisionnaires, et au grand public le maximum d'information afin d'aider à trouver le bon équilibre entre sécurité nationale et recherche scientifique.

4- Description de visas

4.1- Les étudiants : Visa F-1

Le visa F-1 est le visa réservé aux étudiants. Dès qu'un étudiant s'apprête à venir aux Etats-Unis pour des études avec plus de 18 heures de cours par semaine, il doit se procurer un visa autre qu'un visa de tourisme. Le visa alors recommandé est le F-1 (ou le M-1, réservé aux étudiants professionnels ou aux étudiants hors cursus scolaire ou universitaire).

Dans la plupart des pays, une première demande de visa F-1 est souvent accompagnée d'une interview, même si chaque ambassade ou consulat est libre d'appliquer sa propre procédure de distribution (en en prenant les responsabilités).

L'étudiant possédant ce type de visa est autorisé à pénétrer sur le territoire américain au maximum 30 jours avant le début de ses cours.

4.2- La plupart des Post-docs : Visa J-1

Le visa J-1 est un visa essentiellement utilisé pour des programmes éducatifs et / ou culturels d'échanges avec les Etats-Unis ou désignés comme tel par le *Department of State*. Il est destiné à promouvoir les échanges de personnes, de savoirs et de qualifications dans les domaines de l'éducation, de l'art et de la science. Il peut être attribué à des étudiants de tout niveau, à des stagiaires, à des professeurs d'écoles primaires, secondaires ou spécialisées, à des professeurs venant pour enseigner ou faire de la recherche, à des étudiants-chercheurs, à des stagiaires ou professionnels dans les domaines médicaux, et aux visiteurs internationaux venant pour observation, consultation, recherche, formation, partage de connaissance ou de qualifications spécialisées ou participant à des programmes organisés d'échanges.

C'est donc un visa qui couvre un très large public d'immigrants.

Les demandeurs de Visa J-1 doivent justifier de pouvoir disposer de fonds suffisants (salaire, indemnité, bourse...) pour pouvoir couvrir toutes leurs dépenses. Ils doivent également montrer qu'ils disposent d'une adresse à l'étranger (en dehors des Etats-Unis) et qu'ils viennent aux Etats-Unis pour une durée limitée et non dans l'intention d'y rester. Une personne ayant déjà eu droit à un visa J-1 n'est pas autorisée à en recevoir un nouveau, sauf cas exceptionnel. Si une personne résidant sur le territoire américain désire y rester pour y exercer un emploi de longue durée, sans *Green Card*, elle devra alors faire une demande de visa de travail, comme un H-1B, par exemple.

4.3- Séjour prolongé de nature professionnelle : Visa H1B

Le visa H-1B est l'un des visas les plus utilisés pour les travailleurs qualifiés. C'est le visa de travail pour les professionnels. Il faut être titulaire d'un diplôme et/ou d'une expérience professionnelle équivalente à un Bac+3 français et occuper un emploi qui n'aurait pas pu l'être par un Américain.

Une personne ayant déjà un autre visa en cours de validité peut demander un changement de statut pour un H-1B sans quitter les États-Unis.

Depuis 1990, l'employeur doit établir qu'il offre au candidat étranger des conditions de travail et de rémunération comparables à celles des employés américains. La demande de H-1B doit être faite avant l'expiration du visa en cours ou depuis le pays d'origine du demandeur. C'est le futur employeur qui doit faire cette demande au *Department of Homeland Security*, laquelle sera ensuite transmise au Consulat des États-Unis dans le pays du candidat.

Le H-1B est octroyé pour une période pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable jusqu'à 6 ans de séjour au total mais avec un maximum de 3 ans dans la même entreprise.

Depuis la nouvelle loi sur l'immigration de 1990, il est possible de faire une demande de visa H-1B même si une demande de *Green Card* a déjà été déposée.

Le nombre de visas H-1B attribués est passé de 293 357 en 2001 à 234 322 en 2002. Cette baisse est nettement plus significative pour les chercheurs et employés en Science et Technologie : leur nombre est passé de 166 000 en 2001 à 74 000 en 2002.

Rappelons que le nombre de *Green Cards* distribuées est de 140 000 par an, en moyenne.

4.4- Autres visas utilisés par des scientifiques

L-1 : Directeurs, gestionnaires ou personnels spécialisés de sociétés internationales.

H-3 : stagiaires.

O-1 : Personnes avec des capacités exceptionnelles en sciences, arts, éducation, affaires, ou sport.

O-2 : Personnes accompagnant et assistant un O-1.

TN : Professionnels du *North American Free Trade Agreement* (canadiens et mexicains).

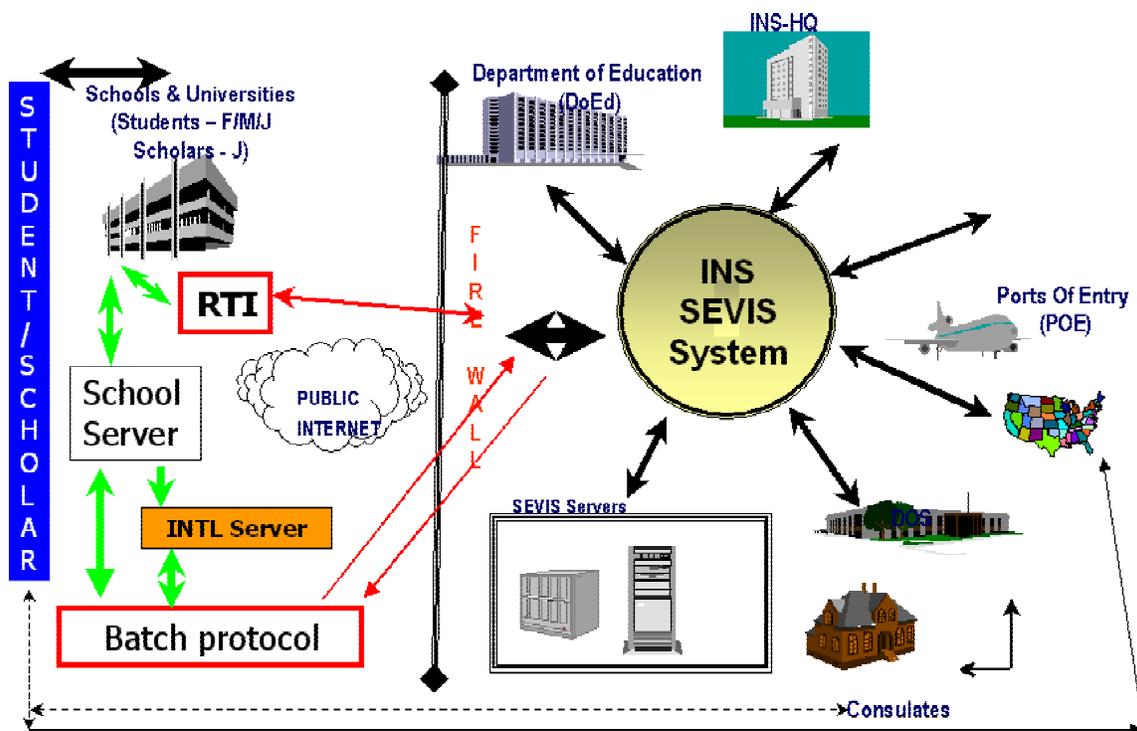
5- Système SEVIS

5.1- Définition de SEVIS

Ce nouveau système (*Student Exchange and Visitor Information System*), mis en place par les services d'immigration américains, doit permettre l'enregistrement électronique des inscriptions des demandeurs de visas étudiants (visas F ou M) ou participants à un Programme d'Echange (visas J) avec mention des étapes importantes de leur cursus aux Etats-Unis.

SEVIS est donc destiné à répertorier tous les étudiants et visiteurs étrangers pourvus d'un visa et à vérifier qu'ils sont bien en programme d'échanges ou étudient bien où ils le prétendent. Il permet aux établissements d'accueil de transmettre directement ces renseignements par Internet.

Figure 3. Fonctionnement de SEVIS



Source : <http://exchanges.state.gov>

Ce schéma nous montre que les écoles et les universités américaines sont tenues d'informer en direct (*Real Time Interface*) sur la situation de leurs étudiants ou leurs visiteurs d'échanges titulaires d'un visa, par le système SEVIS. La base de donnée alors générée est accessible et consultable par le DoEd (*Department of Education*), le

Department of Homeland Security (INS), les Consulats et les autres instances dirigeants américaines. L'accès à SEVIS pour les autres personnes concernées, comme les écoles ou les universités, est protégé par Fire Wall.

5.2- Objectifs de SEVIS

SEVIS a été mis en place afin de rectifier trois problèmes fondamentaux :

Premièrement, les Etats-Unis ne disposaient pas, avant sa mise en place, d'un système qui vérifie efficacement si un étudiant étudie bel et bien dans un établissement d'enseignement. Dans le cadre de la législation SEVIS, l'établissement devra avertir le *Department of Homeland Security* si l'étudiant ne s'inscrit pas.

Deuxièmement, dans le système précédent basé sur des documents sous forme papier, il existait un délai considérable entre le moment où un événement se produisait et celui où l'INS (*Immigration and Naturalization Service*) en était informé.

Dans le cadre du système SEVIS, les établissements doivent informer le *Department of Homeland Security* par voie électronique de tels événements et fournir en temps utile des informations sur le statut d'un étudiant. Egalement dans le cadre de SEVIS, les responsables universitaires doivent signaler chaque trimestre si les étudiants continuent d'être inscrits ou non.

Troisièmement, SEVIS aide à réduire la fraude portant sur les visas dans le cadre du programme pour les étudiants étrangers. Avec le système précédent, les formulaires de demande de visa étaient susceptibles d'être volés et ils étaient souvent vendus pour aider à faire une demande frauduleuse de visa. SEVIS a résolu ce problème en annulant les formulaires inutilisés et en les retirant de la circulation.

Depuis février 2003, tous les formulaires I-20 délivrés par les établissements d'enseignement classique ou professionnel ainsi que tous les formulaires DS-2019 délivrés par les organismes chargés des programmes d'échange doivent être créés dans le cadre du système SEVIS.

5.3- Situation actuelle

Plus d'un an après sa mise en place, le système SEVIS est encore largement perfectible. De plus, ce système reste encore onéreux et certains étudiants ou visiteurs étrangers sont gênés par le coût de la demande de visa.

Le demandeur de visa se doit de payer 100\$, afin de participer au frais que représente l'utilisation de SEVIS. Ces droits peuvent être payés de deux façons à l'heure actuelle :

via Internet avec une carte de crédit ou par courrier en joignant un chèque ou un mandat, en dollars U.S.

6- Perspectives

Depuis quelques mois, surtout suite à la publication des derniers indicateurs de la NSF, la presse relaie l'inquiétude de la communauté scientifique américaine. Les Etats-Unis craignent de voir leur leadership dans le domaine scientifique entamé par les restrictions imposées par leur pays aux étudiants et chercheurs étrangers désirant venir sur leur territoire.

Rolf Lehming, directeur de la Division *Science Resources Statistics* des *Science and Engineering Indicators* de la NSF, évoquait la possibilité pour les pays de l'Europe, dont la France, de profiter de la situation en accueillant des scientifiques de qualité n'ayant pas pu venir aux Etats-Unis. D'après lui, les pays européens pourraient ainsi, à terme, profiter de cette situation.

Dans un marché de l'emploi scientifique qui fonctionne de plus en plus de manière globale et dans un pays comme les Etats-Unis où 55% des post-doctorants sont étrangers (sans carte verte), les restrictions américaines sur les visas d'entrée des scientifiques peuvent créer de réelles difficultés à la R&D américaine.